



COVID-19 : GUIDE DES RESSOURCES DISPONIBLES

Nous sommes là pour vous!

Soutien aux particuliers - p.2

Soutien aux entreprises et organismes -
p.5

Soutien sectoriel - p.6

Informations sur d'autres programmes
fédéraux actuellement ouverts - p.7

Meilleures pratiques sanitaires - p.8

SOUTIEN AUX PARTICULIERS

CONSEIL JEUNESSE DU PREMIER MINISTRE

Le conseil jeunesse du premier ministre est un groupe composé de jeunes à travers le pays qui fournissent des conseils impartiaux au premier ministre et au gouvernement du Canada. Ce conseil jeunesse permet aux jeunes Canadiens de discuter de leurs idées innovatrices qui feront une différence pour le futur de notre pays. Ce forum est une excellente opportunité de faire entendre votre voix auprès du gouvernement fédéral qui prépare l'après COVID-19.

Il est maintenant possible de soumettre votre candidature pour la prochaine cohorte du conseil jeunesse du premier ministre. Pour être admissible, il faut :

- Avoir entre 16 et 24 ans;
- Être citoyen canadien, résident permanent ou une personne protégée.

La date limite pour soumettre votre candidature a été prolongée au **31 août 2020**.

Pour présenter votre candidature, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/2CZXEyz>.

SOUTIEN AUX PARTICULIERS

PLAN DE VOL DU CANADA POUR LA SÉCURITÉ DES VOYAGES AÉRIENS

Le gouvernement du Canada a annoncé le Plan de vol du Canada pour la navigation dans le contexte de la COVID-19, qui sert de fondement aux mesures actuelles et futures prises par le Canada pour réduire les risques pour la santé publique posés par la COVID-19.

Des changements importants s'appliquent maintenant à tous les aspects des voyages aériens, tant dans les aéroports qu'à bord des appareils. Ces changements comprennent des restrictions relatives aux voyages, le port obligatoire de couvre-visages pour les passagers et les membres d'équipage, des vérifications obligatoires de l'état de santé des passagers menées par les transporteurs aériens avant l'embarquement des passagers, la vérification de la température des personnes dans les aéroports canadiens les plus achalandés et aux points de départ de tous les vols à destination du Canada, une limitation des services aux passagers et des déplacements des passagers durant le vol, et des pratiques et mesures de nettoyage et de désinfection renforcées.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/3iRji2E>.

MESURES AUX FRONTIÈRES

La restriction temporaire de tous les déplacements non essentiels à la frontière entre le Canada et les États-Unis a été prolongée **jusqu'au 21 septembre 2020**.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

SUBVENTION SALARIALE D'URGENCE DU CANADA

La **Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)** permet aux entreprises et aux organismes à travers le pays d'empêcher plus de pertes d'emploi, d'encourager les employeurs à réembaucher rapidement les travailleurs précédemment mis à pied en raison de la COVID-19 et d'aider à mieux positionner l'économie canadienne pendant la transition vers une reprise économique.

Dans le but de continuer à soutenir les employeurs canadiens, le gouvernement du Canada a bonifié la SSUC. Les améliorations comprennent :

- La SSUC a été prolongée jusqu'au 21 novembre 2020;
- Le taux de subvention varie selon la baisse de revenus;
- Si la baisse de revenus était inférieure à 30 %, vous pouvez tout de même être admissible et continuer à recevoir la subvention au fur et à mesure que les employés retournent au travail et que vos revenus se rétablissent;
- Les employeurs les plus touchés pendant une période de 3 mois obtiennent un montant plus élevé;
- Les employés qui n'ont pas été rémunérés pendant 14 jours ou plus peuvent maintenant être inclus dans votre calcul;
- Vous pouvez utiliser la baisse de revenus pour la période en cours ou la période précédente, selon ce qui vous convient le mieux;
 - Pour les périodes 5 et 6, si vos revenus ont baissé d'au moins 30 %, le taux de la subvention qui vous sera accordée sera d'au moins 75 %;
- Même si vous n'avez pas subi une baisse de revenus pour la période de la demande, vous pouvez tout de même y avoir droit si vous avez subi une perte moyenne de revenus supérieure à 50 % au cours des trois mois précédents;
- La calculatrice en ligne a été mise à jour pour aider les employeurs à préparer leurs demandes.

Pour utiliser la nouvelle calculatrice en ligne : <https://bit.ly/33TxXuz>.

Les employeurs admissibles peuvent présenter une demande pour la période de demande 5 (du 5 juillet au 1er août) de la SSUC par le biais du formulaire en ligne de l'Agence du revenu du Canada : <https://bit.ly/328NnZo>.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/3heSzkQ>.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

REPRISE DES ACTIVITÉS PENDANT UNE PANDÉMIE

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a publié le cours en ligne intitulé « Planification en cas de pandémie : Reprise des activités pendant une pandémie » dans le but d'aider les entreprises et les organismes à travers le pays à reprendre le travail en toute sécurité.

Le cours informera les employeurs, les superviseurs, les gestionnaires et les travailleurs sur la manière de répondre à une pandémie tout en maintenant un milieu de travail sûr.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/320CbhC>.

SOUTIEN SECTORIEL

CONSULTATIONS SUR LA PREMIÈRE LOI SUR L'AQUACULTURE DU CANADA

L'aquaculture durable joue un rôle important dans la sécurité alimentaire du Canada tout en contribuant à stimuler la croissance économique. Le gouvernement du Canada lance la prochaine phase de consultations sur la toute première *Loi sur l'aquaculture du Canada*.

Dans le but d'aider les Canadiens souhaitant participer à cette consultation, un document de travail présentant le contexte de l'aquaculture au Canada, la justification de la législation proposée, et un aperçu des éléments proposés pour la nouvelle loi, est maintenant disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://bit.ly/3aB5lry>.

Les Canadiens ont **jusqu'au 15 janvier 2021** pour participer à la ronde de consultations.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/3g5miLS>.

INFORMATION SUR D'AUTRES PROGRAMMES FÉDÉRAUX ACTUELLEMENT OUVERTS

Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes - CUEC (<https://ceba-cuec.ca/fr/>) : Ouvert

Fonds des infrastructures alimentaires locales (<https://bit.ly/3iioBY2>) : Ouvert jusqu'à épuisement des fonds

Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles (<https://bit.ly/3iiRz0c>) : Ouvert jusqu'à l'épuisement des fonds

Investissement dans la transformation de l'industrie forestière - Volet projets d'études (<https://bit.ly/38AaQ8W>) : Ouvert jusqu'à épuisement des fonds

Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires - PAIOTET (<https://bit.ly/2YyDjs4>) : Ouvert jusqu'au 31 août 2020

Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial - AUCLC (<https://bit.ly/31mzxUR>) : Ouvert jusqu'au 31 août 2020

Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants - PCUE (<https://bit.ly/3eBb6GP>) : Ouvert jusqu'au 30 septembre 2020

Prestation canadienne d'urgence - PCU (<https://bit.ly/2Vj6PQF>) : Ouvert jusqu'au 3 octobre 2020

Subvention salariale d'urgence du Canada - SSUC (<https://bit.ly/380dPHd>) : Ouvert jusqu'en décembre 2020

MEILLEURES PRATIQUES SANITAIRES

Pour avoir plus d'informations concernant la COVID-19, nous vous invitons à :

- Consulter le lien suivant : <https://bit.ly/2Uadzxb>
- Téléphoner au **1-833-347-4397** (sans frais).

Dans le cas où vous présentez des symptômes (fièvre, toux ou difficultés respiratoires), contacter le **1-877-644-4545** (sans frais).

Pour plus d'informations sur les politiques à instaurer afin de réduire la propagation de la COVID-19 dans les **milieux de travail**, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/3boUiky>

Pour lutter contre la propagation de la COVID-19, nous vous recommandons de :



- Limiter tout contact avec d'autres personnes au moyen de la distanciation sociale;
- Laver vos mains souvent avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes;
- Utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon;
- Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux de votre bras;
- Éviter de toucher vos yeux, votre nez ou votre bouche sans vous être lavé les mains;
- Utiliser des désinfectants approuvés pour nettoyer les surfaces dures à fort contact;
- Nettoyer souvent les surfaces fréquemment touchées (téléphones, poignées de porte,...).

Pour en apprendre plus sur la prévention et les risques, consulter le lien suivant <https://bit.ly/397uVIA> ou envoyer un courriel à phac.inof.aspc@canada.ca.